

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité Permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1-5 Octobre 2018

Sous-groupe MIKE et ETIS

ACTUALITES SUR LA MISE EN OEUVRE D'ETIS

1. Ce document a été préparé par TRAFFIC.

Statut de la base de données des saisies des produits de l'éléphant

2. Couvrant la période de 1989 à nos jours, la base de données du Système d'Information sur le Commerce de l'éléphant (ETIS) contenait 28709 rapports validés de produits de l'éléphant à la date du 15 août 2018. Depuis que le rapport a été présenté au Sous-groupe MIKE et ETIS lors de la 69ème session du Comité Permanent de la CITES (MESG17, Doc3), (28-30 novembre 2017, Genève, Suisse), 1061 rapports de saisies supplémentaires ont été ajoutés à ETIS.

Collecte des données auprès des Parties

3. Comme rapporté lors de la 69ème session du Comité Permanent de la CITES (SC69) et SC70, TRAFFIC reste préoccupé par le fait que les Parties ne soumettent pas les données sur les saisies à ETIS à temps. En gardant à l'esprit que la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17) recommande que les Parties à la CITES déclarent les saisies de produits de l'éléphant à ETIS dans un délai de 90 jours après leur saisie, à la date du 15 août seuls 21% (n=253) des 1184 rapports que détient actuellement ETIS pour l'année 2017 respectent ces exigences. En effet, le temps moyen mis à déclarer les saisies en 2017 était de 230 jours, certains cas mettant jusqu'à 518 jours pour être déclarés à ETIS. Pour assurer un rapportage à temps pour les analyses d'ETIS, le Secrétariat de la CITES a sorti la notification aux Parties N°2017/074 du 14 décembre 2017 demandant à toutes les Parties de transmettre les données sur les saisies des produits de l'éléphant pour la période de 2017 au plus tard le 31 mars 2018 pour qu'elles soient prises en compte par ETIS. Environ la moitié (n=577) des 1184 rapports de 2017 ont été reçus après la date butoir donnée dans la Notification de la CITES dont des données de l'Australie, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de la République Tchèque, de l'Éthiopie, de la France, de Hong Kong, de l'Italie, du Kenya, de la Malaisie, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Thaïlande, des Émirats Arabes Unis, du Royaume Uni et du Zimbabwe. L'ensemble de ces rapports faisait un total de plus de 15 tonnes d'ivoire d'éléphant et, sans aucun doute, leur absence d'ETIS pourrait considérablement fausser les résultats de la prochaine analyse, les rendant éventuellement insignifiantes et les données de l'année 2017 déficientes. En effet, 15% de ces rapports en retard (n=176, pesant 179 kg) ont été reçus après que la base de données ait déjà été fermée pour l'analyse de la prochaine CoP18, ce qui signifie que ces rapports ne sont pas pris en compte dans le prochain rapport d'ETIS à la prochaine CoP de la CITES. L'impact des déclarations tardives est que le pivotement de la collecte des données à l'analyse est retardé et par conséquent, TRAFFIC ne peut pas présenter un rapport actualisé crédible sur la tendance du commerce illégal pour 2017 à la SC70. Pour faire les analyses d'ETIS, il faut beaucoup de ressources qu'il n'est pas nécessaire d'engager si autant de données manquantes vont compromettre la validité des résultats.

4. Finalement, la question de l'obtention de données complètes demeure un défi à relever. De nombreux cas de saisies d'ivoire continuent à être portés à l'attention de TRAFFIC par des tierces Parties et des comptes open source, mais ne sont pas autrement rapportés par les Parties à la CITES même si elles soumettent des données de saisies à ETIS. TRAFFIC reste préoccupé par le fait que plusieurs rapports de saisies soumis n'incluent pas tous les cas de saisies qui ont eu lieu dans un pays donné. En outre, les tentatives effectuées pour valider ces cas en correspondant avec les Autorités de Gestion de la CITES concernées sont restées sans réponse dans la majorité des cas. TRAFFIC pense qu'ETIS bénéficierait beaucoup plus d'une meilleure compréhension de la collecte des données et du taux de déclaration au niveau de chaque pays pour améliorer la compréhension des données rapportées.

Requête à examiner par la MESG18

5. Pour traiter la question de la collecte des données d'ETIS en général, TRAFFIC aimerait entreprendre une évaluation formelle des Parties à la CITES afin de comprendre un certain nombre de thèmes y relatifs. Cela comprendrait la connaissance des organes d'application de la loi de chaque pays qui ont l'autorité légale de saisie de l'ivoire, et les informations sur la présence ou l'absence de mécanismes nationaux de collecte, consolidation et rapportage des données sur la saisie des produits de l'éléphant à soumettre à ETIS. Cela prendrait plus probablement la forme d'un questionnaire électronique destiné à identifier les autorités de chaque pays qui détiennent l'autorité légale de faire des saisies, évaluer les pratiques actuelles de rapportage et de consolidation au niveau national et avoir l'avis des Parties prises individuellement sur le fait qu'elles pensent ou non que les rapports de saisies détenues par ETIS reflètent de façon précise le nombre de cas de saisies de produits d'éléphants réalisés dans leur pays. TRAFFIC devrait collaborer avec le Secrétariat de la CITES pour la conception, le contenu et la distribution du questionnaire et rapporter plus tard les conclusions de cette initiative au MESG. L'information et le feedback reçus grâce à cette initiative pourraient suggérer aux programmes de formation et de renforcement des capacités de lever les entraves qui empêchent actuellement de déclarer à temps les données sur la saisie à ETIS. TRAFFIC recherche l'accord de la MESG pour entreprendre la revue de la collecte des données d'ETIS telles que décrite dans le présent document. C'est la deuxième fois que TRAFFIC demande à la MESG d'endosser ce type de projet.

Statut des bases de données subsidiaires d'ETIS

6. Depuis le SC69, et en préparation pour l'analyse de la CoP18 de la CITES, toutes les 18 bases de données subsidiaires d'ETIS ont été mises à jour si bien qu'elles contiennent les données les plus récentes des pays qui ont été transmises au statisticien d'ETIS le 6 juin 2018. Ces données seront testées afin de voir si elles seront utiles pour corriger les biais des données d'ETIS qui découlent de la différence entre les taux de saisie et les taux de déclaration. A cet égard, une gamme de variables de mesures pour examiner l'effort et l'efficacité de l'application de la loi, les taux de déclaration, la gouvernance et la corruption et d'autres facteurs socio-économiques sont annuellement évaluées afin que les résultats des analyses d'ETIS présentés aux Parties à la CITES reflètent de façon plus précise les niveaux réels du commerce illégal de l'ivoire.

Réunions et interactions avec les Parties à la CITES

7. Depuis le SC69, TRAFFIC a participé à la réunion du Comité de pilotage sous régional de MIKE pour les États de l'aire de répartition de l'Éléphant d'Asie à Bangkok, en Thaïlande le 29 avril 2018 en faisant une présentation sur ETIS et la situation du commerce illégal de l'ivoire des pays rassemblés. TRAFFIC a saisi l'occasion pour également distribuer les rapports pays qui sont des résumés sous forme de tableaux de toutes les données d'ETIS pour chaque pays, le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la République Démocratique Populaire du Laos, la Malaisie, Myanmar, le Népal, le Sri Lanka, la Thaïlande et le Vietnam. Il a également été demandé à ces pays de regarder leur profil dans ETIS et d'examiner les données qu'ils ont transmises sur les saisies et rapporter à TRAFFIC toute éventuelle observation sur les données qui les concernent respectivement. A ce jour, aucun retour n'a été reçu d'aucun de ces pays.
8. TRAFFIC a également participé à la Réunion de la CITES sur le Plan d'Action National sur l'Ivoire à Maputo au Mozambique du 1er au 4 mai 2018. Cet événement, premier du genre, a rassemblé toutes les Parties au Plan d'Action à l'exception de deux, parmi lesquels l'Angola, le Cambodge,

le Cameroun, la Chine, la République Démocratique du Congo, l’Egypte, l’Ethiopie, le Gabon, Hong-Kong, SAR (Chine), le Kenya, le Malawi, la Malaisie, le Mozambique, le Nigeria, les Philippines, le Qatar, la Tanzanie, la Thaïlande, le Togo, l’Ouganda, le Vietnam; seuls le Congo et le Laos étaient absents. L’objectif de la réunion était d’examiner l’expérience du NIAP à ce jour, d’identifier les opportunités en faveur de la coopération et de la collaboration à long terme en matière d’application de la loi, de partager les leçons apprises et les approches innovatrices et définir les besoins d’assistance technique mutuelle. TRAFFIC a fait une présentation sur ETIS et distribué les Rapports pays d’ETIS à toutes les parties présentes à la réunion en demandant qu’un retour leur soit fait sur tout cas de saisie qui manquerait de précision. A ce jour, ETIS n’a reçu aucun retour sur les Rapports pays d’aucune des Parties ayant pris part à la rencontre.

Production et diffusion d’informations, de données et d’analyses pertinentes sur les questions du commerce de l’ivoire

9. Depuis le SC69, le seul rapport technique sur les données d’ETIS a été la contribution de TRAFFIC au SC70 Doc. Annexe 49.1 sur le *Statut des populations d’éléphants, les niveaux de l’abattage illégal et le commerce de l’ivoire: Rapport au Comité Permanent de la CITES*.

Statut du cadre d’analyse d’ETIS

10. TRAFFIC, en travaillant avec la principale statisticienne d’ETIS, Dr Fiona Underwood, a continué à évaluer les méthodes d’analyse employées pour dériver les tendances et comprendre peu à peu les vrais facteurs du commerce en utilisant les données des saisies. Pour l’analyse de la CoP17 en 2016, une redéfinition du ratio de l’application de la loi (ratio LE), une des variables utilisées pour ajuster le biais des données causé par les différents taux de saisie, a été affectée. A cet égard, les pays qui étaient impliqués dans la chaîne de commerce d’une transaction illégale d’ivoire mais qui n’ont pas pu faire de saisie n’étaient pas pris en compte dans le calcul du ratio LE. (En rappel, le ratio LE se calcule en divisant le nombre de saisies effectuées par un pays par le nombre total de saisies dans lesquelles ce pays est dans la chaîne de commerce, qu’il ait effectué la saisie ou non). Ce développement avait pour effet de réduire le nombre de saisies dans lesquelles un pays est impliqué, en particulier s’il fonctionne principalement comme un pays de transit ou de destination vu que la probabilité est plus grande que les saisies aient lieu avant d’atteindre la fin de la chaîne de commerce. Ainsi, pour les pays qui servent de destination en toute fin de chaîne, en réalité l’ivoire illégal entre uniquement dans le pays mais n’en sort pratiquement jamais. Pour ces pays, il est probable que le ratio de l’effort d’application de la loi soit artificiellement élevé comparé à un pays qui joue principalement le rôle de pays d’origine ou d’exportation même si les capacités d’application de la loi des deux pays sont virtuellement les mêmes. Cette considération technique a été notée dans un document que Singapour a soumis au SC69 (voir SC69 Doc. 29.3 Annexe 5) et la réponse du Groupe Technique Consultatif TRAFFIC/MIKE-ETIS (voir SC69 Inf. 22). Pour résoudre la question du calcul du ratio LE afin que les pays de destination ne soient ni avantagés, ni désavantagés, une analyse exploratoire considérable a été faite pour trouver une solution équitable. Les résultats préliminaires suggèrent que comprendre la proportion des saisies dans laquelle un pays est identifié comme pays d’origine, d’exportation, de transit ou de destination pourrait aider à trouver la solution. L’utilité de ces informations pour aider à mieux ajuster le biais dans ETIS est en étude et sera ensuite examinée lors de la prochaine réunion du TAG de MIKE-ETIS du 6 au 8 novembre 2018.

Mise en œuvre du SC69 Requête de La Com 11. À TRAFFIC

11. Lors de la 69ème session du Comité Permanent de la CITES (SC69), les Parties ont adopté le SC69 Com. 11 qui faisait la requête suivante à TRAFFIC:

5. Dépendant de l’apport de financements externes, le Sous-groupe MIKE et ETIS recommande au Comité Permanent de demander à TRAFFIC de:

a) Rendre le code de programmation disponible dans les analyses d’ETIS par le biais d’une plateforme d’hébergement de référentiel, ainsi que les annotations appropriées et de la documentation y relative. A cela s’ajouteront les liens vers des documents existants qui expliquent les méthodes utilisées dans les analyses.

b) Finaliser l'installation d'une plateforme en ligne à laquelle les Parties pourront avoir accès, télécharger ou mettre en ligne les données sur les saisies. L'accès sera limité aux personnes désignées par les Autorités de Gestion de la CITES. L'accès aux données sera autorisé conformément à la politique d'accès aux données présentée dans la Résolution Conf. 10:10 (Rev. CoP17).

c) Envoyer le rapport d'ETIS à la CoP18 à toutes les Parties identifiées comme ayant besoin d'une attention particulière dans le processus NIAP au moins 30 jours avant la publication du rapport sur le site Web de la CITES.

d) Produire des documents qui expliquent par étapes l'analyse d'ETIS et le cadre conceptuel. Les documents seront destinés à un public non-technique, dans trois langues et gratuitement accessibles à tous.

12. Pour sécuriser les financements externes requis pour la réalisation de ces requêtes, TRAFFIC a soumis une proposition de financement au Secrétariat de la CITES qui a été discutée lors d'une réunion à Genève en fin mars 2018. Cette proposition de financement a ensuite été finalisée avec les plans de travail et les budgets de chaque activité et envoyée au Secrétariat de la CITES le 8 mai 2018. Par la Notification NO. 2018/068 du 19 juillet 2018, le Secrétariat a présenté la demande de financement aux Parties à la CITES pour examen (voir <https://cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif-2018-068.pdf>). En attendant, juste après le SC69, TRAFFIC est heureux de noter que le Gouvernement Belge a alloué la somme de 25 000 EUROS (30 792 USD) pour financer le développement de la plateforme en ligne d'ETIS et, six mois plus tard, le Gouvernement Belge a fait une autre contribution généreuse de 45 000 EUROS (51 300 USD). Pour d'autres développements, TRAFFIC peut utiliser les financements sécurisés de 56 942 USD de projets existants avec l'Union Européenne conformément à l'EC Project No. FED/2014/342-884 pour financer certaines de ces activités. Ainsi, sur le budget total requis de 262 442 USD, 139 034 USD ont déjà été sécurisés. La différence de 123 408 USD est toujours en train d'être cherchée. TRAFFIC aimerait exprimer sa gratitude au Gouvernement Belge et à l'Union Européenne pour l'appui apporté au développement d'ETIS.

Situation du budget d'ETIS

13. Le budget d'ETIS pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (ce qui correspond à l'année fiscale 2019 de TRAFFIC) sera soumis dans un document séparé.

Recommandations

14. Il est demandé au Sous-groupe MIKE et ETIS de:
- a. Noter et examiner la mise à jour fournie par TRAFFIC; et
 - b. Examiner la demande d'effectuer les évaluations mentionnées au paragraphe 5 du présent document.